

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00101

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION TERRITOIRES RURAUX JEUNESSE ET SPORT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230010110

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION TERRITOIRES RURAUX JEUNESSE ET SPORT

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau métropolitain le 10 juin 2021 a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'association « Territoires Ruraux Jeunesse et Sport - TRJS » a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » au titre du projet « Tournoi Européen Handi-supporters 2023 ».

Cet événement de grande envergure, gratuit et ouvert à tout public, se déroulera à Saint-Etienne en mai, sur deux jours, et :

- opposera des sections représentant les clubs professionnels de métropole, d'outre-mer et européens,
- proposera des démonstrations d'autres disciplines paralympiques,
- proposera des actions de promotions des jeux Paris 2024.

Ce tournoi sera le moyen d'unir, lors de cette rencontre, le milieu professionnel du football et des sportifs présentant différentes formes de handicap.

Cet événement contribuera à la valorisation des personnes et à une reconnaissance des sportifs handicapés tout en encourageant à la création de sections handi-supporters dans les clubs de foot. 350 joueurs sont attendus.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet, après instruction de la demande de l'association. Déjà soutenu pour son édition 2022, il s'avère que ce projet remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

1. gratuité,
2. découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques,
3. découverte de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
4. lutte contre les stéréotypes et discriminations,
5. découverte mixte et intergénérationnelle,
6. animations inclusives pour les personnes en situation de handicap,
7. éco-responsabilité de l'évènement,

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 2 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

L'association TRJS a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

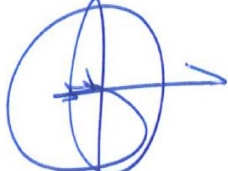
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3,2,1...2024 »,**
- **autorise le versement d'une participation financière de 2 000 € à l'association TRJS pour l'évènement «Tournoi Européen Handi-supporters 2023»,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

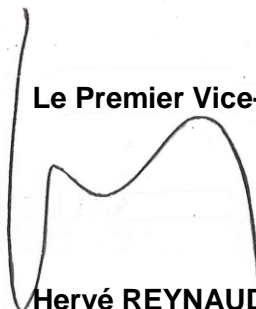
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a vertical line extending upwards from the center.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'H' shape with a vertical line extending upwards from the left side.

Hervé REYNAUD